

## Rapport du conseil communal du 27 janvier 2021 à 16.00 heures

Absents excusés : /

### Séance publique

#### Approbation de projets et de devis

##### Mise en état de la voirie rurale 2021

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les projets suivants concernant la mise en état de la voirie rurale en 2021 dressés par l'Administration des services techniques de l'agriculture à Grevenmacher :

- 1) le projet numéro 201164 au montant de 298.000,00 € ttc concernant les travaux ci-après :

Section	Lieux-dits	Travaux	Longueur	Montants T.T.C
Mompach	hannert Häertchen	fraisage	225 m	23.000,00 €
Boursdorf	op Stäil	fraisage	310 m	31.000,00 €
Herborn	op Pafebiërg	rechargement	440 m	62.000,00 €
Herborn	Éilewiss	fraisage	686 m	60.000,00 €
Boursdorf	an de Wäissfelder	fraisage	750 m	68.000,00 €
Rosport	am Greedefeld	rechargement	340 m	54.000,00 €
<b>Total</b>			<b>2.751 m</b>	<b>298.000,00 €</b>

- 2) le projet numéro 201165 au montant de 240.500,00 € ttc concernant les travaux ci-après :

Section	Lieux-dits	Travaux	Longueur	Montants T.T.C
Osweiler	a Nossem	réfection traversée d'eau, reprofilage, enrobés	225 m	48.000,00 €
Dickweiler	Bréil (partie 1)	reprofilage, enduisage	620 m	133.500,00 €
Dickweiler	Bréil (partie 2)	reprofilage, enduisage	253 m	59.000,00 €
<b>Total</b>			<b>1.098 m</b>	<b>240.500,00 €</b>

##### Remise en état de deux maisons sises dans la Route d'Echternach à Rosport

L'État du Grand-Duché de Luxembourg est propriétaire des deux maisons sises 35 et 43, Route d'Echternach à Rosport et entend louer les prédites maisons à la Commune, qui, à son tour, entend louer les maisons (après leur rénovation) à des ménages à revenu modeste, ceci conformément aux dispositions légales en vigueur.

Comme les maisons n'ont plus été habitées depuis des années, des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires. Des pourparlers ont été entamés avec les administrations étatiques compétentes en vue d'une participation étatique éventuelle aux frais de rénovation.

Les plans et devis afférents ont été dressés par le service technique communal.

Le conseil communal approuve avec onze voix et une abstention (Reiner Hesse) :

- le projet et le devis au montant de 116.347,78 € ttc concernant la remise en état de la maison sise 35, Route d'Echternach ;
- le projet et le devis au montant de 69.615,00 € ttc concernant la remise en état de la maison sise 43, Route d'Echternach.

### **Fixation du taux multiplicateur à appliquer pour l'année 2022 en matière d'impôt commercial**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de fixer le taux multiplicateur à appliquer pour l'année 2022 en matière d'impôt commercial à 250%.

### **Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2022**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de fixer les taux de l'impôt foncier pour l'année 2022 comme suit :

#### **Impôt foncier A**

A: 260%

#### **Impôt foncier B**

B<sub>1</sub>: 260%

B<sub>2</sub>: 260%

B<sub>3</sub>: 260%

B<sub>4</sub>: 260%

B<sub>5</sub>: 260%

B<sub>6</sub>: 260%

### **Approbation d'un contrat de fermage**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de fermage signé le 13 janvier 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et M. Daniel Schaaf. Moyennant ce contrat, la commune loue à M. Daniel Schaaf deux parcelles sises à Born, au lieu-dit « gegen Girst », d'une contenance totale de 99,40 ares. Le prix de fermage est fixé à 3,00 € / are, soit à 298,20 € par an. Le contrat est conclu pour une année à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020, tacite reconduction d'année en année.

### **Approbation de contrats de concession**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix :

- un contrat de concession signé avec Mme Silvia Becker-Ranner accordant à cette dernière une sépulture de famille au jardin de souvenir du cimetière de Girsterklaus pour une durée de trente ans ;
- un contrat de concession signé avec les sieurs Fernand Kohl et Romain Kohl accordant à ces derniers une sépulture de famille (emplacement n° 79) au cimetière de Rosport pour une durée de trente ans.

### **Allocation de subsides extraordinaires**

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides extraordinaires suivants :

Bénéficiaire	Objet du subside	Montant
Service de Consultation et d'Aide pour troubles de l'Attention, de la Perception et du développement Psychomoteur, en abrégé « SCAP »	Mise en conformité avec le règlement général de la protection des données (RGPD)	100,00 €
Amicale des Anciens de Tambov	75 <sup>e</sup> anniversaire du retour des anciens prisonniers de guerre,	200,00 €
F.C. Victoria Rosport a.s.b.l.	Indemnités des entraîneurs des équipes des jeunes (fonds de support afin de supporter les associations locales pour pertes subies dans le cadre de la pandémie Covid-19)	
	- 1 <sup>ère</sup> tranche : dépenses de 2020	31.361,25 €
	- 2 <sup>e</sup> tranche : dépenses de l'année 2021 à liquider au fur et à mesure sur présentation des dépenses	37.656,25 €
	<b>Total :</b>	<b>69.317,50 €</b>

### Dénomination d'une rue

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de dénommer la rue située dans le plan d'aménagement particulier « Momperwee » à Herborn, « Op den Heeden ».

### Modification du règlement de circulation

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de modifier le règlement de circulation du 10 octobre 2018.

Les modifications concernent plus précisément :

- l'ajout de la rue « Am Peesch » à Osweiler ;
- l'ajout d'une nouvelle station de recharge électrique « Chargy » à Herborn ;
- l'ajout d'une disposition dans la « Rue des Sources » à Rosport dû au passage du « Tudor Tour » ;
- l'ajout de dispositions quant au pont piétonnier à Moersdorf qui peut servir, en cas d'urgence, de passage pour les services de secours.

### Nouvelle fixation du prix de vente du repas sur roues

Suite à une hausse des prix annoncée par SERVIOR, le conseil communal fixe à l'unanimité des voix le prix de vente d'un repas délivré par le service « Repas sur roues » à 10,79 € à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021. Le prix s'élève actuellement à 10,65 € par repas.

### Approbation d'une convention

Le conseil communal approuve avec onze voix et une abstention (Claude Grünewald) une convention signée le 14 décembre 2020 par le collège des bourgmestre et échevins et l'a.s.b.l. Kanu Club Sauertal aux termes de laquelle la Commune met gratuitement à la disposition dudit club un conteneur mobile aux dimensions de 12 x 2,4 x 2,5 mètres pour y stocker des kayaks pendant la durée des travaux de réaménagement des installations touristiques au Camping du Barrage à Rosport.

### Transactions immobilières

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix :

- un acte de vente signé le 20 janvier 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et les époux Lucien Weis-Barthel. Moyennant cet acte, la Commune acquiert deux parcelles boisées sises à Mompach, au lieu-dit « a Berweiler », d'une contenance totale de 118,38 ares au prix d'achat de 18.940,80 €. L'acquisition est réalisée dans l'intérêt de l'agrandissement de la forêt communale ;
- un acte de vente signé le 20 janvier 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et les époux Jean-Paul Welz-Foresi et les époux Véronique Welz-Nilles. Moyennant cet acte, la Commune acquiert une parcelle sise à Moersdorf, au lieu-dit « In der Wies », d'une contenance de 7 ares au prix d'achat de 1.500,00 €. L'acquisition est réalisée dans l'intérêt de la renaturation de ladite parcelle ;
- un acte de vente signé le 20 janvier 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et les époux Paul Jeitz-Wampach. Moyennant cet acte, la Commune acquiert une emprise sise à Born, au lieu-dit « Duerfstrooss », d'une contenance de 11 centiares au prix d'achat de 77,00 €. L'acquisition est réalisée dans l'intérêt du réaménagement du chemin vicinal « Duerfstrooss » à Born.

### **Approbation d'un lotissement de terrains**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le lotissement de quatre parcelles sises à Steinheim, aux lieux-dits « Steinheim », « Ënnerem Duerf » et « ënner dem Duerf » en cinq lots distincts.

### **Allocation d'un supplément personnel de traitement**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'accorder un supplément personnel de traitement à un fonctionnaire communal pendant son service provisoire.

### **Engagement au sein de l'organisation internationale « Mayors for Peace »**

La commune de Mompach avait adhéré en septembre 2005 à l'organisation internationale « Mayors for Peace », une organisation qui a été fondée en 1982 par Monsieur Takeshi Araki, alors maire de Hiroshima, dans le but, d'une part, de contribuer à l'installation d'une paix mondiale en mobilisant les citoyens du monde pour l'abolition totale des armes atomiques par une solidarité étroite entre les villes et communes membres et, d'autre part, de s'efforcer à résoudre les problèmes vitaux de l'humanité tels que la famine et la pauvreté, le sort de réfugiés, les violations des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement.

A l'occasion de l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté lors d'une conférence des Nations Unies du 7 juillet 2017, le conseil communal décide à l'unanimité des voix, de renouveler l'engagement de la commune de Rosport-Mompach pris en ayant adhéré à l'organisation internationale « Mayors for Peace » et de réaffirmer à cette dernière son soutien dans la promotion du désarmement nucléaire au niveau mondial.